

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 63, rue Tattenberg à Dudelange se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 63, rue Tattenberg, est un immeuble d'habitation, à plusieurs appartements, érigé vers 1928¹. Il est situé au sud de Dudelange, au sein du quartier Tattenberg, qui a connu une extension à la fin du XIX^e siècle et surtout au début du XX^e siècle, en raison de l'essor de la sidérurgie, ayant entraîné une croissance significative de la population et une urbanisation accrue de Dudelange (érigée en ville en 1907). L'immeuble fait partie de tout un ensemble de maisons qui ont été érigés à la même époque, à savoir lors des années 1920. Toutefois, le n°63 se distingue un peu des maisons avoisinantes par ses dimensions. En effet, il est plus large et surtout plus haut que les maisons qui l'entourent.

L'immeuble s'élève sur trois niveaux, surmontés d'un niveau mansardé. La façade principale se divise en trois travées, dont la travée centrale accueille l'entrée au rez-de-chaussée. Celle-ci est successivement surmontée, au premier étage d'un bow-window, au deuxième étage d'un balcon, et au niveau mansardé d'une lucarne-pignon comportant trois baies en plein cintre. Cette partie est surmontée d'une toiture à forte pente, ornée d'épis de faîtage, ce qui lui confère l'allure d'une tour. Les différentes baies ne présentent pas d'encadrements ou d'éléments de décoration. Le rez-de-chaussée semble avoir été modifié au fil du temps, puisque les proportions actuelles suggèrent qu'il y avait des ouvertures plus grandes, peut-être d'un commerce². La façade postérieure présente différentes ouvertures et balcons, résultant des derniers travaux de transformation autorisés en 2021³.

Même s'il s'agit d'un témoin du développement d'un quartier de la ville de Dudelange, on part du principe que des changements importants ont également eu lieu à l'intérieur, et que le bâtiment ne remplit pas suffisamment de critères pour bénéficier d'une protection nationale.

¹ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2546 de l'exercice de 1928 & tableau indicatif supplémentaire de la même année qui indique qu'une nouvelle construction a été érigée sur la parcelle 3247/4439 et que le propriétaire était Giovanni Gubbini, cordonnier de Dudelange.

² Extrait du Registre aux Firms 1939, inscription n°13001 du 19 janvier 1938, Giovanni Gubbini est mentionné comme ayant un atelier de cordonnerie, sise au 75 Tattenberg.

³ Ville de Dudelange, plans faisant partie intégrante de l'autorisation de bâtir, 30 juillet 2021.

La COPAC émet un avis défavorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 63, rue Tattenberg à Dudelange (no cadastral 3247/9906). 4 voix contre une protection nationale et 11 abstentions. Les membres regrettent que l'intérieur de l'immeuble n'ait pas pu être visité par les agents de l'INPA jusqu'à présent.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Patrick Bastin, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 25 septembre 2025